

Image not found or type unknown



Panneaux photovoltaïques non recup après rupture de contrat

Par **CLT**, le **16/12/2012** à **11:09**

BonjourrrrrGrâce à l'intervention des services de la répression des fraudes, le contrat me liant à une entreprise de pose de panneaux photovoltaïques a pu être annulé.rnrnMalgré de multiples relances de ma part et de ses services, la palette de panneaux livrés et jamais posés restent à mon domicile. Je souhaiterais en être débarrassé mais a priori je n'en ai pas le droit même si cela continue de m'occasionner un préjudice (place au sol et rappel permanent de l'arnaque dont j'ai été victime)rnrnMerci de m'apporter vos solutions si vous avez été confronté à une situation identique.